

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

<b>1.</b> Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre IV, intitulé CONSTRUCTION NEUVE ET RECYCLAGE À DES FINS RÉSIDEN­TIELLES, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	
1° pour des bâtiments et des terrains admissibles destinés à des logements locatifs :	1 500 000 \$
<b>2.</b> Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	500 000 \$
<b>3.</b> Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDEN­TIELLE - VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	
1° pour des bâtiments et des terrains admissibles qui sont la propriété de coopératives ou d'organismes à but non lucratif :	300 000 \$
2° pour des bâtiments et des terrains admissibles qui sont la propriété de toute personne autre que des coopératives ou des organismes à but non lucratif :	5 100 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>7 400 000 \$</b>

Annexe préparée le 11 avril 2008 par :

---

Charles Marceau, analyste financier  
Division de l'habitation  
Service du développement économique